



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 décembre 2006
Français
Original : anglais

Reprise de la session de fond de 2006

New York, 11 octobre, 30 novembre,

11 et 15 décembre 2006

Point 13 b) de l'ordre du jour

Questions relatives à l'économie et à l'environnement : science et technique au service du développement

**Projet de décision présenté par le Vice-Président du Conseil,
Dalius Čekuolis (Lituanie), à l'issue de consultations officieuses**

Élargissement de la composition de la Commission de la science et de la technique au service du développement

Le Conseil économique et social, rappelant sa résolution 2006/46 du 28 juillet 2006, par laquelle il a décidé, entre autres mesures, que la composition de la Commission devait être élargie par l'admission de 10 nouveaux membres :

a) Décide que les dix nouveaux sièges au sein de la Commission seront répartis de la manière suivante :

- i) Trois sièges pour le Groupe des États d'Afrique;
- ii) Deux sièges pour le Groupe des États d'Asie;
- iii) Un siège pour le Groupe des États d'Europe orientale;
- iv) Deux sièges pour le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes;
- v) Deux sièges pour le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États;

b) Décide également que la durée du mandat des nouveaux membres correspondra initialement à celle des membres actuels, les dates étant déterminées par tirage au sort pour chaque région;

c) Décide en outre que l'élection des dix nouveaux membres de la Commission aura lieu à la session d'organisation du Conseil en février 2007.

